

## CR CA du 24 juin 2008

### ETAIENT PRESENTS

P. LE BOUCHER - Y. FURET - N. BEAUFILS - F. LE GOFF - A. FAUTRAT-A.MARTIN - P. GUEUTIER - E. COULON- C. OOGHE- L. DELMAS

### ETAIENT EXCUSES

R.KOMPF - B. CALVARIN - -JP LAUSSAC - JY LE FAILLER - - Y . GOUNET - M. MASSON- M. DUGENET -B.RAMOUL

#### • Point par commission :

- **Voile à l'Ecole (Pierre Le Boucher) :**
  - ETVD a démarré dans de bonnes conditions météo, tout se déroule parfaitement
  - Signature de la Charte départementale des activités nautiques à Port-Blanc le 26 juin
- **Arbitrage (Annick Martin):**
  - 3 nouveaux jurys stagiaires régionaux dans le 22
  - Expérimentation sur la coupe D2 concernant la participation de jeunes coureurs Laser à l'arbitrage de l'épreuve (Jeune officiel). Proposition de renouveler cette expérience sur d'autres régates. Peut-être le prévoir lors de la prochaine commission sportive consacrée à l'élaboration du calendrier des régates.
- **Développement (Arnaud Fautrat):**
  - Infos sur les formations professionnelles continues à réaliser à l'automne 2008 (voir compte rendu commission développement [http://www.cdv22.com/fichiers\\_pdf/08/commissions/cr\\_DEVELOPP\\_10\\_04\\_08.pdf](http://www.cdv22.com/fichiers_pdf/08/commissions/cr_DEVELOPP_10_04_08.pdf) )
  - Application de la convention sport : accompagnement du CDV 22 au niveau des clubs du département
- **Handi (Laurent Delmas):**
  - Handi spi programmé le 27-28 septembre 2008  
Principe : proposer des embarquements sur des bateaux de propriétaires à des personnes handicapées. 5 clubs intéressés pour participer à cette opération (YC Val André, Association du Légué via le club de Plérin, binic, St Quay, Paimpol). 1 repas sera organisé le samedi soir sur St Quay dans une salle des fêtes mis à disposition. Gratuité du port de St Quay, partenariat possible avec Stalaven pour le repas.
  - Commission handi Conseil Général :  
Objectifs : recensement des personnes handis, sensibilisation des personnels de santé à la pratique sportive handi, formation handi, organisation des moyens de transport des handis (compte rendu à envoyer par Laurent)
  - Opération UNI CAP organisée par la commission handi de la Ligue le 4-5 juillet.

○ **Commission sportive :**

- Compte rendu dernière commission sportive

[http://www.cdv22.com/fichiers\\_pdf/08/commissions/CR\\_com\\_sport\\_22\\_05\\_08\(1\).pdf](http://www.cdv22.com/fichiers_pdf/08/commissions/CR_com_sport_22_05_08(1).pdf)

- Création des Centres Départementaux d'Entraînement Voile Bretagne (voir documents joints)
- Proposition de la commission sportive de Ligue de modifier l'organisation sportive : Voici la proposition

« propositions d'évolution de la pratique de proximité

• **Débat et réflexion sur un nouveau schéma de pratique de compétition de proximité :**

o avis favorable

- des participants sauf les entraîneurs Laser
- des représentants des CDV 22, 29 et 35
- de la commission sportive 56 du 12 juin à Auray lors d'une présentation du projet

• Le projet est soumis aux CDV pour avis :

o **Constat :**

- Transport et déplacements en compétition trop onéreux
- Le nombre de bateaux/départs diminue
- Le nombre de classements et de régates D3, D2, D1 trop important

o **Remèdes**

- Organiser un calendrier de compétition adapté série par série en fonction des volumes et des zones d'activité

• Les calendriers régionaux et départementaux sont établis en concertation avec les 4 CDV et la LBV en prenant en compte la réalité de la pratique D3, D2 et D1

o 1 programme de régates régionales

o 1 programme de régates départementales

o 1 programme de régates de clubs

- Pour la pratique adulte

• Garder le format actuel du championnat de Bretagne Extrême Glisse et Raid catamaran

o Le calendrier reste régional

- Pour la pratique jeune (Minimes et Espoirs des championnats de France)

• De septembre à mars pour les coureurs D2 et D1 : une activité d'entraînement et de compétition dans les départements

o Le calendrier devient départemental avec une fusion partielle de la D2/D1

o Le calendrier de 1<sup>e</sup> niveau de compétition D3 reste au niveau club avec un renforcement par la venue de coureurs D2 qui n'ont pas atteint le niveau technique pour participer aux épreuves départementales

• De mars à juin pour des coureurs qualifiés : 3 à 4 épreuves de sélection au championnat de France Minimes et Espoirs + Coupe de Bretagne

o Le calendrier reste régional avec des compétitions de 1 à 2 jours

• De mars à juin pour des coureurs non qualifiés : l'activité d'entraînement et de compétition se poursuit

o Le calendrier reste départemental

o **Conséquences**

- Modification des règlements sportifs des CDV et de la LBV05

• Ouverture des régates départementales aux coureurs des autres départements prioritairement pour les séries de faible activité

• Les coureurs participant aux sélections aux championnats de France Minimes et Espoirs ne sont pas autorisés à participer aux épreuves départementales de printemps

4 Ligue Bretagne de Voile - Jean-Yves LE DEROFF - le 11 juin 2008

• Possibilité de valoriser les résultats des coureurs de division 2 sur les épreuves départementales (les coureurs non qualifiés seront en principe en tête des championnats départementaux)

• Les CDV qualifient un nombre de coureurs possédant un niveau suffisant aux épreuves de sélection aux championnats de France Minimes et Espoirs

• Le classement des sélections aux championnats de France Minimes et Espoirs devient le championnat de Bretagne

Harmonisation du calendrier entre les CDV et la LBV05 »

La décision du CA est de soumettre cette nouvelle mesure à la prochaine commission sportive 22 qui se déroulera en septembre afin que le débat soit ouvert à l'ensemble des clubs concernés. Donc si cette mesure devait s'appliquer après accord de nos clubs, du CDV, des autres départements, puis de la ligue, elle ne pourrait entrer en vigueur que sur la saison 2009-2010.

- Les appels d'offre des championnats de France de voile légère sont en ligne sur le site FFVoile. Ils sont utilisables pour les épreuves à partir de 2009.

- **Affectation des optimists D2 du Conseil Général (voir liste jointe)**
- **Bilan de la Coupe de Bretagne**  
Cette organisation s'est parfaitement déroulée et a bénéficié de conditions clémentes. Sur l'aspect budgétaire le bilan est conforme aux prévisions.
- **Aménagement des nouveaux bureaux à la maison des sports**  
(voir compte rendu réunion CDOS)  
Le déménagement est prévu début fin août/début septembre et une ligne budgétaire de 1000 euros a été ouverte pour l'achat de mobilier.  
Le tarif des charges communes ne dépassera pas 50 € du m<sup>2</sup> soit environ 2000 € par an pour le CDV. Ce montant correspond pratiquement aux charges actuelles (chauffage+abonnement tél et internet).
- **Point financier**  
Nous sommes actuellement fin juin et nous pouvons dire que les réalisations sont en adéquation avec notre budget prévisionnel (voir le budget prévisionnel réactualisé). Le chiffre d'affaire tiers concernant les mises à disposition et l'école de voile itinérante est légèrement inférieur aux prévisions. Nous avons de bonnes raisons de penser que les 1437€ restant à réaliser le seront compte tenu des informations connues.
- **Prime exceptionnelle aux salariés** (nouvelle mesure en faveur de la relance du pouvoir d'achat exonérée de charges).  
Suite à une proposition du bureau d'octroyer une prime exceptionnelle de 500€ à chaque salarié, le conseil d'administration valide à l'unanimité cette proposition. Cette prime compensera en partie les suppléments de déplacements liés au déménagement à la maison des sports fin août.
- **Questions diverses :**
  - Information Opération Ti pass du Conseil Général :  
Le Conseil Général met en place à la rentrée 2008 pour tous les collégiens de 6<sup>ème</sup> (7000 élèves concernés) un chéquier d'une valeur de 70 € à utiliser dans les associations sportives et culturels costarmoricaines.
  - Election de Pierre Le Boucher à la Présidence du CDVH, Vincent Le Meaux (conseil général) en étant le vice président, Jean-Michel Gagné (port de St-Quay) le trésorier, Erwan Marion (ville de St-Quay) le secrétaire.
  - Réflexion sur le matériel nautique du CDV (Suite à des casses moteurs, plus de moteurs adaptés aux zodiacs disponibles, peu d'utilisation du matériel les clubs étant déjà équipés). Décision de faire une estimation de la valeur du matériel de façon à le mettre en vente sur la période estivale. Cette vente pourra permettre le financement d'un matériel neuf plus adapté.